
NORME INTERNATIONALE



416

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Cartes postales illustrées – Zone réservée à l'adresse

Picture postcards – Area reserved for the address

Première édition – 1974-06-15

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 416:1974

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0fcd515f-e6f4-48da-ac7e-ac61b216b1e9/iso-416-1974>

CDU 676.813.7 : 656.831.2

Réf. N° : ISO 416-1974 (F)

Descripteurs : papier, carte postale, adresse postale, disposition.

Prix basé sur 1 page

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

Avant 1972, les résultats des travaux des Comités Techniques étaient publiés comme Recommandations ISO; maintenant, ces documents sont en cours de transformation en Normes Internationales. Compte tenu de cette procédure, le Comité Technique ISO/TC 6 a examiné la Recommandation ISO/R 416 et est d'avis qu'elle peut, du point de vue technique, être transformée en Norme Internationale. Celle-ci remplace donc la Recommandation ISO/R 416-1965.

La Recommandation ISO/R 416 a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Allemagne	France	Pologne
Belgique	Inde	Portugal
Canada	Indonésie	Roumanie
Chili	Italie	Royaume-Uni
Colombie	Japon	Suède
Corée, Rép. de	Maroc	Suisse
Danemark	Norvège	Tchécoslovaquie
Egypte, Rép. arabe d'	Nouvelle-Zélande	Turquie
Finlande	Pays-Bas	U.S.A.

Le Comité Membre du pays suivant a approuvé ultérieurement cette Recommandation :

Afrique du Sud, Rép. d'

Les Comités Membres des pays suivants avaient désapprouvé la Recommandation pour des raisons techniques :

Australie
U.R.S.S.
Yougoslavie

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé la transformation de la Recommandation ISO/R 416 en Norme Internationale.

Cartes postales illustrées — Zone réservée à l'adresse

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie la zone réservée à l'adresse du destinataire sur la face adresse (recto selon la terminologie postale) des cartes postales illustrées, et la position de la première ligne de l'adresse.

2 RÉFÉRENCE

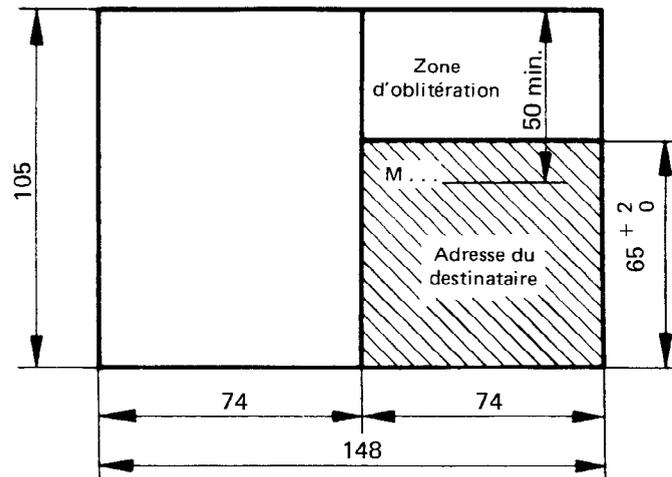
ISO/R 415, *Enveloppes, cartes postales et objets assimilés — Zone d'oblitération.*

3 SPÉCIFICATIONS

Compte tenu de la zone destinée à l'apposition du (ou des) timbre(s)-poste et à l'empreinte d'oblitération fixée par l'ISO 415, la moitié droite considérée, selon la grande dimension, de la face adresse (recto selon la terminologie postale), doit être réservée à l'adresse du destinataire.

La première ligne de l'adresse du destinataire doit figurer à 50 mm au moins du bord supérieur de la carte postale illustrée (voir figure).

ISO 416:1974
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0fcd515f-e6f4-48da-ac7e-ac61b216b1e9/iso-416-1974>
Dimensions en millimètres



Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 416:1974

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0fcd515f-e6f4-48da-ac7e-ae61b216b1e9/iso-416-1974>